

Sommaire

Introduction	3
I. Les Fondements du système Licence-Master-Doctorat (LMD)	6
A. La semestrialisation.....	6
B. Les Unités d'Enseignements (UE)	6
C. Les Crédits d'Evaluation Capitalisables et Transférables (CECT)	7
II. Les enseignements	8
III. Le règlement des études	9
A. La présence aux cours.....	9
B. Le règlement des absences	9
C. Les comportements et les attitudes exigés au cours	9
IV. Le Contrôle des connaissances et des aptitudes	11
A. Validation des Unités d'Enseignements.....	12
B. Les absences aux contrôles des connaissances	12
C. Publication des notes	12
V. La compensation entre les Unités d'Enseignements	13
VI. Le Rattrapage	14
VII. La réussite d'une année, "la situation d'enjambement"	15
A. Les résultats et réussites	15
B. La situation d'enjambement	15
C. Le redoublement	15
VIII. Le Projet associatif	17
A. Objectif	17
B. Activités proposées	17
C. Plan à suivre.....	18
IX. Stage en entreprise et mémoire	19
A. Stage en entreprise	19
1. La formalisation du projet de stage.....	19
2. Les responsables de l'encadrement.....	19
B. Mémoire	20
1. Évaluation du mémoire	20
2. Composition des jurys de soutenance	20
3. Critères d'appréciation du jury.....	21
4. Conditions d'attribution du diplôme de Master	22
X. Certifications	23
XI. Le trombinoscope de la promotion	24

Introduction

Introduction

Depuis 1998, avec le processus de Bologne, les pays européens, décident de s'engager dans la réforme Licence - Master - Doctorat (LMD). L'objectif visé est de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable assortie d'une amélioration de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. Il s'agit en fait de construire un espace européen de l'enseignement supérieur capable de répondre aux enjeux de la compétition internationale en relevant les défis scientifiques et économiques lancés par les Etats-Unis, le Japon et quelques pays émergents comme la Chine, l'Inde, etc.

L'enseignement supérieur de l'Afrique Francophone, qui vivait jusque-là dans des liens très étroits avec le système français, se trouve alors confronté au défi de l'adoption de ce schéma d'enseignement supérieur, considéré aujourd'hui, comme l'aspect pédagogique de la mondialisation, et déjà en vigueur dans les pays anglo-saxons, anglophones et lusophones, tout comme dans la plupart des pays émergents.

C'est donc l'ensemble des Etats africains francophones qui sont interpellés, aux fins d'une meilleure adaptation de leurs formations aux standards internationaux. En effet, loin d'uniformiser les systèmes, le LMD permet une meilleure lisibilité et une harmonisation des grades au niveau international. Le corollaire de ce système est bien entendu la culture de l'évaluation, les exigences de pertinence et de qualité, la gestion participative, la primauté de la professionnalisation et la reconnaissance de l'enseignement supérieur comme moteur de tout développement. Il s'agit pour ces pays, dans le contexte actuel de la globalisation des échanges, de promouvoir des cursus universitaires et des grades à même de faciliter la mobilité des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs et techniques.

Dans ce contexte, la Conférence des Recteurs des Universités Francophones d'Afrique et de l'Océan Indien (CRUFAOCI) et le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), organe de promotion, d'accréditation et de reconnaissance des diplômes de 16 pays africains francophones et lusophones, œuvrent activement pour faire basculer les universités membres dans ce système. De même, l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et la Communauté Monétaire de l'Afrique Centrale (CMAC) apportent, dans leur zone respective, leur appui à l'émergence de ce processus. Ainsi, les universités de ces pays sont pleinement engagées dans un vaste chantier en vue de leur arrimage au système LMD.

Le Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO), a été créé pour répondre pleinement aux nouvelles exigences de mutation et d'efficacité qu'imposent les défis de la mondialisation. Pour baliser la voie devant conduire à cette réforme, le REESAO a organisé, de 2005 à 2008, environ une quinzaine de séminaires interuniversitaires de formation des noyaux de formateurs pour les institutions membres.

Poursuivant les mêmes objectifs, l'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique (ADEA), par son Groupe de Travail sur l'Enseignement Supérieur (GTES), œuvre pour la constitution d'un référentiel de compétences commun qui va permettre à chaque pays d'atteindre des finalités sociopolitiques faisant du système éducatif une plateforme ouverte à tous et assurant l'égalité des chances de succès par la promotion de l'emploi de tous les diplômés.

Pour maximiser les opportunités de mobilité, il est indispensable de revoir certaines pratiques de telle sorte qu'elles ne deviennent pas un frein. Chaque acteur important doit donc jouer un rôle bien défini.

1) Les enseignants doivent enseigner autrement et évaluer autrement en d'autres termes :

- enseigner en se fondant sur l'usage des techniques pédagogiques modernes utilisant les ressources technologiques actuelles et en considérant les apprenants comme des acteurs adultes, responsables de leur formation,
- évaluer primordialement pour valoriser et non pour sanctionner ou sélectionner; ce qui signifie revoir tout le système d'évaluation et particulièrement multiplier la palette des outils d'évaluation.

2) Les étudiants doivent étudier autrement. Ils deviennent un apprenant actif grâce à

- L'importance accordée au travail personnel
- Un tutorat et une orientation individualisés
- Une initiation effective et continue à la recherche documentaire et à l'investigation scientifique
- La mise à sa disposition de supports de cours
- La multiplication des opportunités d'acquérir de l'expérience professionnelle avant la sortie de l'université

3) Il faudra aussi professionnaliser toutes les formations des apprenants par la définition:

- Des objectifs et des activités d'apprentissage en termes de compétences ;
- Des contenus de la formation en adéquation avec le marché de l'emploi
- De la professionnalisation en lien étroit avec l'auto-crédation d'emploi
- D'un schéma de professionnalisation prenant en compte la logique des projets tutoriaux, l'alternance entreprise-université, l'évaluation des stages en crédits capitalisables.

4) Il faut enfin gérer autrement c'est-à-dire procéder à une réorganisation de la gestion et de l'administration universitaire par :

- Le traitement en amont des problèmes de gestion et de logistique des universités
- La réorganisation des services d'information, d'accueil et d'orientation des étudiants
- L'organisation d'un service de suivi du parcours individuel des étudiants
- La formation du personnel de gestion et d'administration.

L'Institut CERCO, en tant qu'établissement d'enseignement supérieur et dans un souci de convergence aux grands principes du système académique à l'instar des principes de la déclaration de Bologne, intègre la réforme LMD en se fondant sur l'exigence d'une bonne formation pour les étudiants. Ces principes sont la lisibilité de l'offre de formation ainsi que des formations elles-mêmes, la flexibilité des parcours, la mobilité des étudiants, l'excellence des contenus et des dispositifs pédagogiques.

A l'instar des universités nationales du Bénin, l'Institut CERCO a également acquis le logiciel de gestion de la scolarité (**Scolarix**) recommandé par le Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO), et a harmonisé son offre de formation pour une individualisation du parcours de ses étudiants.

Ce guide a pour objectif de fixer le régime des études, l'organisation des enseignements et plus largement le cadre de vie des étudiants inscrits en Master à l'Institut CERCO.

I. Les Fondements du système Licence-Master-Doctorat (LMD)

Le système Licence-Master-Doctorat est essentiellement fondé sur trois axes: la semestrialisation, les Unités d'Enseignement et les Crédits d'Evaluation Capitalisables et Transférables (CECT).

A. La semestrialisation

L'enseignement est organisé en semestres. Le semestre devient ainsi l'unité de temps de base de la formation dans le système LMD. Chaque semestre équivaut à 30 Crédits d'Evaluation Capitalisables et Transférables (CECT) et comporte un nombre fixe de semaines réservées à l'enseignement et aux évaluations (en moyenne 13 semaines pour chaque semestre).

Les trois grades suivants correspondent à des parcours en semestres :

- ✓ Licence = 6 semestres (3ans)
- ✓ Master = 4 semestres (2ans)
- ✓ Doctorat = 6 semestres (3ans)

B. Les Unités d'Enseignements (UE)

L'Unité d'Enseignement (UE) est un ensemble de connaissances formant un tout cohérent sur le plan disciplinaire ou thématique à l'intérieur d'un programme de formation. Elle peut être constituée d'une seule matière ou de plusieurs matières appelées éléments constitutifs d'unité d'enseignement. Chaque formation se décompose en unités d'enseignement (UE) que l'étudiant acquiert une à une et qu'il capitalise (validation définitive). Chaque UE a une valeur définie en Crédits d'Evaluation Capitalisables et Transférables. Pour définir cette valeur, l'Institut CERCO prend en compte le nombre d'heures de travail estimé (cours, Travaux Pratiques, Travaux Dirigés, travail personnel, contrôles, stages etc.) que l'étudiant doit fournir. Chaque UE est classée dans l'une des catégories suivantes :

- ✓ UE de connaissances fondamentales,
- ✓ UE de spécialités,
- ✓ UE optionnelles.

Toute UE pour laquelle l'étudiant obtient la moyenne (12/20) est définitivement acquise et ne peut être repassée en session 2.

C. Les Crédits d'Evaluation Capitalisables et Transférables (CECT)

Le système de crédits d'évaluation capitalisables et transférables permet de définir un cadre commun de transparence et de comparabilité des diplômes. Ses principaux objectifs sont :

- ✓ **Favoriser la mobilité** des étudiants et des enseignants entre les établissements d'enseignement supérieur au niveau international ;
- ✓ **Accroître l'attractivité** du système universitaire africain et malgache vis-à-vis des apprenants, garantir une capitalisation de crédits, au sein de parcours-type de formation, et favoriser ainsi des reprises d'études ;
- ✓ **Promouvoir des passerelles** entre cursus ;
- ✓ **Favoriser la validation** des acquis de l'expérience ou plus généralement de compétences ;
- ✓ **Permettre une meilleure** définition de l'offre globale de formation d'une université (en intégrant toutes les compétences).

Chaque Unité d'Enseignement (UE) a une valeur définie en CECT, au niveau d'études concerné. Le nombre de CECT par UE est défini sur la base de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant pour obtenir l'unité. La charge totale de travail tient compte de l'ensemble de l'activité exigée de l'étudiant et, notamment, du volume et de la nature des enseignements dispensés, du travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités.

Les CECT servent de base à la délivrance des grades de licence à hauteur de 180 crédits, 300 crédits pour le Master et 480 crédits pour le doctorat. Les CECT sont obtenus après validation de l'UE. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits correspondants. Les CECT rendent compte des compétences, dépassant ainsi la notion de connaissances. La définition des CECT est relative et non pas absolue.

II. Les enseignements

Le parcours du Master s'étend sur deux années (Master 1 et Master 2) composées chacune de deux semestres. Chaque année universitaire se décompose en deux semestres d'enseignement de treize semaines chacun. Pour valider un semestre, l'étudiant doit capitaliser 30 crédits soit 120 crédits pour les 4 semestres (Master 1 et Master 2). A la fin de la première année, l'étudiant doit présenter un projet associatif. Le Master 2 est validé par la réalisation d'un stage obligatoire en situation professionnelle suivi de la rédaction d'un mémoire à soutenir devant un jury.

De manière générale, un certain nombre de crédits est attribué pour chaque enseignement. Le nombre de crédits attribués à une matière est fonction du temps de travail nécessaire à sa réussite.

D'un point de vue pédagogique, le parcours est scindé en trois grands types d'Unités d'Enseignements:

- ✓ Les UE de connaissances fondamentales regroupent les enseignements de base et de méthodologie destinés à tous les étudiants.
- ✓ Les UE de spécialités sont obligatoires car liés à la nature même de la profession.
- ✓ Les UE optionnelles laissent à l'étudiant l'opportunité de choisir 2 UE valant chacune 3 crédits. Une fiche de choix d'UE optionnelles est mise à la disposition des étudiants. Cette fiche est téléchargeable sur la plateforme e-Learning de l'Institut CERCO www.groupecerco.com/choixue/

Le tableau suivant illustre un exemple de répartition des CECT par Unités d'Enseignements et par semestre.

Tableau 1 : Exemple de répartition des CECT pour le Master en Ingénierie des Systèmes d'Informations et Conduite de projets informatiques

CECT	Master 1		Master 2		Total
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	
UE de connaissances fondamentales	12 crédits	9 crédits	15 crédits	9 crédits	45 crédits
UE de spécialité	18 crédits	12 crédits	15 crédits	9 crédits	54 crédits
UE optionnelles	-----	3 crédits	-----	3 crédits	6 crédits
Projet Associatif	-----	6 crédits	-----	-----	6 crédits
Soutenance	-----	-----	-----	9 crédits	9 crédits
Total	30 crédits	30 crédits	30 crédits	30 crédits	120 crédits

III. Le règlement des études

A. La présence aux cours

Tout étudiant se doit d'être assidu aux enseignements. Il se doit également de participer activement aux projets dans lesquels il est impliqué. La présence à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

B. Le règlement des absences

L'Institut CERCO a mis en place un système automatique de contrôle des présences et d'accès au cours par carte magnétique. Dès l'inscription, chaque étudiant a droit à cette carte qu'il retire à la Direction de la Scolarité.

La Direction en charge du Contrôle Qualité fait le point des présences chaque mois et publie sur le site Internet du Groupe CERCO www.groupecerco.com/presence/

En cas d'absences non justifiées les sanctions encourues sont les suivantes :

- ✓ **Au delà de 3 absences non justifiées**, pour un semestre et dans une UE donnée, l'étudiant est exclu de la première session d'examen de ce cours.
- ✓ **Au-delà de 10 absences** non justifiées pour l'ensemble des UE dans un semestre, l'étudiant est exclu de l'ensemble des épreuves de la première session.

Les absences sont comptabilisées et publiées au fur et à mesure sur le site Internet de l'université par la Direction en charge du Contrôle Qualité. Les récapitulatifs du contrôle des présences sont envoyés aux étudiants à leur adresse E-mail et par voie postale.

L'absence n'est justifiée que pour une raison médicale ou professionnelle dûment établie, une convocation par l'autorité publique, judiciaire ou militaire, une raison familiale ou personnelle d'une exceptionnelle gravité, appréciée comme telle par la Direction du Contrôle Qualité (DCQ). Après l'accord d'absence, l'étudiant devra apporter à la Direction du Contrôle Qualité (DCQ) la preuve de son absence.

C. Les comportements et les attitudes exigés au cours

L'un des objectifs fondamentaux de l'Institut CERCO est de former des cadres de haut niveau, ***qui savent associer responsabilité et sérieux pour mettre en exergue leur***

compétence. Il est donc primordial que le comportement de l'étudiant reflète le respect des autres et de la discipline, tant à travers son assiduité, la qualité de son travail et la progression de ses efforts, qu'à travers ses relations avec son environnement. L'étudiant, au delà du savoir, doit acquérir un réel savoir être et construire sa personnalité.

Par ailleurs, l'Institut CERCO a pour ambition de déployer une pédagogie dans laquelle l'étudiant est avant tout un professionnel en devenir, un acteur de sa formation plutôt qu'un "consommateur de cours", un étudiant motivé et impliqué, attentif à l'évolution de l'ensemble de la communauté et conscient des investissements personnels à réaliser.

IV. Le Contrôle des connaissances et des aptitudes

Les modalités d'évaluation pratique, propres à chaque UE sont arrêtées par l'Institut CERCO sur proposition du responsable de l'UE au plus tard un mois après le début de chaque semestre.

En général, le contrôle des connaissances peut tenir compte de certains des moyens suivants :

- ✓ Contrôle continu sous forme de travaux pratiques,
- ✓ Tests,
- ✓ Exposés,
- ✓ Epreuves individuelles écrites ou orales,
- ✓ Exposé oral,
- ✓ Rapport écrit,
- ✓ Réalisation,
- ✓ Mini-projet,
- ✓ Examen final.

Chaque UE est évaluée sur 20 points. Les notes obtenues sont pondérées par les coefficients CECT pour le calcul de la moyenne générale. Pour valider une UE, l'étudiant doit obtenir une moyenne au moins égale à 12/20. Les notes inférieures à 8/20 ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'UE car toute UE sanctionnée par une note inférieure à 8/20 sera reprise à la deuxième session.

Les notes obtenues par UE comprennent en général deux éléments : le contrôle continu et l'examen.

✓ Le contrôle continu

Il correspond aux travaux pratiques, tests, devoirs, exposés, rapport écrit, réalisation, mini-projet demandés par les professeurs aux étudiants pour renforcer leurs aptitudes personnelles. La plupart de ces travaux et devoirs doivent être rendus sur la plateforme de l'Institut CERCO à l'adresse www.groupecerco.com/campus/. Ces travaux peuvent être faits en groupe en fonction des thèmes de recherche. Le contrôle continu s'impose à tous les étudiants et est sanctionné par une note de contrôle continu.

✓ L'examen sur table

A la fin de chaque semestre, l'Institut CERCO programme une période d'examen auxquels tous les étudiants doivent participer. La période des examens est publiée sur le site Internet de l'Institut CERCO.

A. Validation des Unités d'Enseignements

Une UE, en fonction des besoins et de son objectif est évaluée par la note de contrôle continu et la note d'examen. La moyenne de l'UE est obtenue par la somme arithmétique pondérée des coefficients de ces deux notes.

La règle générale du contrôle des connaissances est la suivante : le contrôle continu compte pour 40% de la note finale, et l'examen pour 60%. Pour les UE ne comprenant pas d'examen, le contrôle continu compte pour 100% et vice versa.

B. Les absences aux contrôles des connaissances

En cas d'absence justifiée à une épreuve de contrôle continu, l'enseignant décide par lui-même, s'il accorde une épreuve de remplacement ou s'il accorde de ne pas tenir compte de la note manquée (la moyenne du contrôle continu sera alors amputée d'une note).

Si l'absence n'est pas justifiée, l'étudiant se verra attribuer la note zéro.

Un rattrapage pour les étudiants ayant justifiés leur absence, sera organisé en fin d'année.

C. Publication des notes

Les notes sont publiées par les professeurs sur la plateforme e-Learning de l'école : **www.groupecercoco.com** espace résultat de chaque cours. Dans le mois qui suit la publication, l'étudiant qui le désire peut demander consultation de sa copie. Après échange éventuel avec le professeur et en cas de désaccord sur la notation, l'étudiant peut demander par écrit au Directeur des Etudes une double correction de sa copie. Le Directeur des Etudes accepte ou notifie son éventuel désaccord par écrit.

V. La compensation entre les Unités d'Enseignements

Elle est établie sur la base des notes obtenues par UE sur le semestre. Les notes obtenues dans l'ensemble des UE d'un semestre pondérée par leur coefficient CECT se compensent entre elles (calcul d'une moyenne générale pondérée de l'ensemble des UE) pour les UE de connaissances fondamentales. Quant aux UE de spécialités et aux UE optionnelles, l'étudiant doit obtenir au moins la note 12 /20. Les notes inférieures à 8/20 ne sont pas prises en compte dans le calcul de UE car toute UE sanctionnée par une note strictement inférieure à 8/20 sera reprise à la deuxième session.

VI. Le Rattrapage

Il est organisé, outre les sessions régulières, une séance de rattrapage à l'intention des étudiants défailants du fait d'un cas de force majeure (maladie, accident et événement insurmontable).

Le calendrier du déroulement de rattrapage sera publié sur le site Internet de l'Institut CERCO.

VII. La réussite d'une année, "la situation d'enjambement"

A. Les résultats et réussites

Les résultats officiels du semestre ne sont proclamés qu'après délibération du jury. Les dates de délibérations des jurys sont annoncées en début de semestres sur le site Internet de l'Institut CERCO.

Les résultats définitifs des examens sont publiés par voie d'affichage dans nos locaux ainsi que sur le site Internet de l'Institut CERCO. Un courrier officiel est envoyé à chaque étudiant ; il peut être aussi envoyé aux parents, sur demande écrite, signé des parents et de l'étudiant.

Pour obtenir le Master, l'étudiant doit valider l'ensemble des 4 semestres et obtenir au moins 120 crédits.

B. La situation d'enjambement

Si un étudiant n'a pas validé l'un de ses semestres antérieurs, il peut néanmoins s'inscrire dans le semestre supérieur. Il est en situation dite d'enjambement. Il aura à repasser les UE non acquises du semestre qui lui fait défaut.

En tout état de cause, il est obligatoire pour les étudiants enenjambement de faire valider leur parcours par le responsable pédagogique. Un étudiant enenjambement n'ayant pas la possibilité de satisfaire le contrôle continu n'est noté que sur la partie d'examen. Il lui appartient de faire les démarches auprès des enseignants pour s'informer sur les modalités et le contenu des examens. Attention, le type d'épreuve peut varier d'une année à l'autre. Un étudiant peut privilégier le redoublement à l'enjambement s'il le souhaite.

C. Le redoublement

Si un étudiant n'a pas validé deux semestres antérieures, consécutifs ou non, à la fin de l'année universitaire, il ne peut continuer son cursus et s'inscrire dans le semestre supérieur.

Prenons un exemple : un étudiant ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2, est admis à s'inscrire au semestre 3 (Situation d'enjambement) ; s'il réussit les examens du semestre 3, il pourra s'inscrire au semestre 4, tout en se présentant une seconde fois et en même temps le semestre 2 non validé.

Tout étudiant n'ayant pas obtenu un des 4 semestres (ou les 4 semestres au titre de la compensation) ne peut obtenir le diplôme de Master.

VIII. Le Projet associatif

A. Objectif

Les étudiants réunis en groupe de 3 à 5 personnes doivent réaliser à la fin de la première année pendant 1 à 2 mois, un projet culturel ou associatif et le valoriser. L'objectif de ce projet est de:

- Préparer les étudiants à la remise en cause et à la connaissance de soi
- Former des étudiants à la vie et au travail de groupe
- Former les étudiants à développer des initiatives personnelles
- Développer chez l'étudiant le sens de l'Organisation
- Permettre à l'étudiant de construire et de mener à bien son projet professionnel

B. Activités proposées

Les activités proposées par l'Institut CERCO dans le cadre de ce projet sont :

- Organisation théâtrale, troupe de danse et production,
- Création d'un nouveau produit,
- Réalisation d'enquête pour les ONG, Association de consommateurs,
- Appui à des orphelinats,
- Aménagement du cadre de vie et préservation de l'environnement,
- Création de journal,
- Appui aux personnes malades et personnes âgées,
- Organisation de séminaire,
- Sensibilisation sur le VIH SIDA, les MST et la Drogue,
- Excursion sensibilisation et sauvegarde du patrimoine,
- Réalisation de site web et leur promotion,
- Formations accordées aux autres étudiants (informatique, logiciel libre)
- Organisation de manifestation de valorisation de la culture et de l'artisanat,
- Organisation de compétition sportive

Les demandes de financement doivent être soumises auprès des sponsors avec au besoin l'appui de l'Institut CERCO.

C. Plan à suivre

Pour valider les six (6) CECT affectés à cette UE, les étudiants doivent suivre le plan ci- après :

- Se mettre en groupe de 3 à 5 personnes
- Discuter d'un projet commun et le concrétiser à travers un cahier de charges
- Proposer avant le 30 Mai de l'année Master 1, le projet à L'Institut CERCO qui doit valider avant sa mise en œuvre
- Si l'accord est obtenu, ils peuvent démarrer la réalisation du projet
- Rédiger un rapport de 10 à 15 pages sur l'expérience et déposer à CERCO avant le 15 Août (Rapport en 2 exemplaires plus un CD rom avec les photos illustratives)

Si le jury le juge nécessaire, une soutenance peut être organisée. Le Projet Associatif n'est pas normalement soutenu. Il est noté par le professeur/tuteur. En cas de doute sur la qualité du travail effectué, le professeur/tuteur peut demander une soutenance. En cas de plagiat avéré, le Projet Associatif est refusé et l'association concernée est convoquée devant un conseil de discipline.

IX. Stage en entreprise et mémoire

A. Stage en entreprise

Le développement des stages est aujourd'hui fondamental en matière d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants. Dans cette perspective, l'Institut CERCO a généralisé l'organisation des stages.

En effet, le stage permet la mise en œuvre de connaissances théoriques dans un cadre professionnel et constitue un élément déterminant de l'intégration à l'entreprise, il donne aux étudiants l'opportunité d'être confrontés aux contraintes quotidiennes d'un poste et aux réalités d'une fonction. C'est aussi une occasion de confirmer son projet de carrière et son attrait pour un secteur d'activité. L'Institut CERCO a naturellement intégré cette expérience du terrain dans le cursus des Masters.

A la fin de la deuxième année du Master, l'étudiant doit alors effectuer un stage d'une durée de 3 à 6 mois débouchant sur la réalisation d'un mémoire.

1. La formalisation du projet de stage

Chaque étudiant doit élaborer un projet de stage. Ce projet fait l'objet d'une concertation entre un professeur de l'Institut CERCO, un membre de l'entreprise et l'étudiant. Ce projet de stage est formalisé dans la convention signée par l'Institut CERCO, l'entreprise et l'étudiant.

2. Les responsables de l'encadrement

Le projet de stage doit être validé par l'Institut CERCO. Pour accompagner l'étudiant, l'Institut CERCO nomme un directeur de mémoire qui suit l'étudiant durant toute la période de stage et de rédaction de son mémoire.

Le stage doit faire l'objet d'un double encadrement par :

- ✓ Un Directeur de mémoire de l'Institut CERCO ;
- ✓ Un membre de l'entreprise.

Le professeur et le membre de l'entreprise travaillent en collaboration, sont informés et s'informent de l'état d'avancement du stage et des difficultés éventuelles.

Les travaux de rédaction du mémoire doivent être soumis régulièrement sur la plateforme e-Learning du groupe CERCO www.groupecercocom/campus

B. Mémoire

A l'issue du stage, un mémoire de 90 à 120 pages est rédigé par l'étudiant en vue d'une soutenance devant un jury. Le guide de rédaction du mémoire est téléchargeable sur la plateforme de l'Institut CERCO (www.groupecercocom.com).

Le mémoire doit être tiré en six (06) exemplaires plus un CD ROM et doit être déposé au plus tard le 19 septembre.

1. Évaluation du mémoire

La période de stage et la date de dépôt des mémoires sont déterminées par le conseil des directeurs. Avant toute soutenance, le rapport est soumis à l'appréciation préalable d'un jury ad hoc conçu à cet effet, qui décide de la recevabilité en vue d'une soutenance. Le mémoire est ensuite soutenu 15 jours après l'avis favorable du conseil. Les mémoires rejetés doivent être améliorés et être introduits à la prochaine session de soutenance.

2. Composition des jurys de soutenance

Après la clôture de la date prévue pour le dépôt des mémoires, il est commis un jury ad hoc d'évaluation. Ce jury d'évaluation est souverain et a le pouvoir d'autoriser ou non l'étudiant à se préparer pour la soutenance de son mémoire. Il a pour rôle d'évaluer le travail de l'étudiant.

Le jury de soutenance est composé de :

- ✓ un (1) président
- ✓ et trois (3) assesseurs

Parmi les quatre membres figurent trois professeurs de la spécialité de l'Université et un professionnel compétent qui fait autorité dans la spécialité.

Remarque : Comme dans toutes les grandes universités qui tiennent à la valorisation des titres et des diplômes qu'elles délivrent, les observateurs extérieurs sont invités lors de la soutenance. Ceux-ci auront un rôle purement facultatif qui consistera à donner leur appréciation sur les conditions d'évaluation, sur les compétences et les aptitudes professionnelles de chaque candidat. Ces observateurs sont constitués de :

- ✓ Un membre de l'entreprise d'accueil ;
- ✓ Des professionnels de la spécialité.

3. Critères d'appréciation du jury

Ils ont trait au document et à la soutenance. La soutenance publique qui vaut 09 Crédits d'Evaluation Capitalisables et Transférables (CECT), vise à apprécier la maîtrise des idées, concepts et projets développés. La notation se fera sur 20 selon les trois critères suivants :

- La forme notée sur 03 (présentation, clarté concision, orthographe, grammaire, vocabulaire, niveau d'expression du candidat et tenue vestimentaire, etc.)

- Le fond sur 07 (efficacité, qualité du travail, adéquation du thème avec le référentiel, pertinence du thème, etc.)

- Le niveau de compétence de l'étudiant, aptitudes professionnelles et la maîtrise du sujet (révélés au cours de la soutenance) sur 10.

Le candidat ayant obtenu une moyenne globale supérieure ou égale à 12 est déclaré admis avec les mentions suivantes :

- ✓ Mention Assez-bien ($\geq 12/20$ et $< 14/20$)
- ✓ Mention Bien ($\geq 14/20$ et $< 16/20$)
- ✓ Mention Très bien ($\geq 16/20$)

Les candidats ajournés c'est-à-dire dont la note est inférieure à 12/20 sont tenus de pallier aux insuffisances relatives à leur échec.

N.B : La remise du diplôme, même pour le candidat admis à la soutenance est conditionnée par la correction du mémoire telle qu'éventuellement recommandée par le jury.

4. Conditions d'attribution du diplôme de Master

L'étudiant doit satisfaire aux exigences de l'examen final définies antérieurement et réussir à la soutenance du mémoire de fin de cycle. La remise du diplôme se fait dans un lieu choisi par le conseil des directeurs de l'Institut dans le cadre d'une cérémonie publique au cours de laquelle des distinctions spécifiques sont attribuées. Une éminente personnalité est désignée comme parrain de la promotion.

X. Certifications

Les Masters sont accompagnés de certifications mondialement reconnues comme TOEFL, MCSA, MCSE etc. Ces certifications sont très recherchées sur le marché du travail et renforcent la crédibilité professionnelle des étudiants de l'Institut CERCO.

L'Institut CERCO prend en charge les frais de test d'examen pour les étudiants ayant réussi la phase de test interne. Les étudiants qui auront réussi leur test de certification au cours de Master auront automatiquement 3 crédits supplémentaires.

✓ **TOEFL (Test of English as Foreign Language)**

Ce test est reconnu par 110 pays à travers le monde, c'est une norme internationale de la maîtrise de la langue anglaise. Il est indispensable de le signaler sur son CV.

✓ **MCSA (Microsoft Certified Systems Administrator)**

Les titulaires du MCSA possèdent les qualifications requises pour mettre en place, gérer et dépanner les réseaux et les environnements des systèmes basés sur les plates-formes Windows.

✓ **MCSE (Microsoft Certified Systems Engineer)**

Les titulaires du MCSE conçoivent, installent, entretiennent et dépannent les systèmes informatiques. Les MCSE sont des spécialistes des réseaux, du support technique et des systèmes d'exploitation.

En dehors des autres certifications qui sont spécifiques à chaque filière, le TOEFL est obligatoire pour toutes les filières.

XI. Le trombinoscope de la promotion

Avant la cérémonie publique de remise des diplômes, un trombinoscope de la promotion est réalisé par l'Institut CERCO pour les étudiants. Ce trombinoscope est envoyé dans toutes les entreprises privées et publiques et les informations (*Nom – Prénoms – Téléphones – email – Thème de mémoire – mention de la soutenance...*) sont également publiées sur le site web de l'Institut www.groupecerco.com.

Les étudiants diplômés adhèrent automatiquement au club des anciens étudiants de l'Institut CERCO appelé **Club Alumni**.

Les étudiants doivent déposer leur Curriculum vitae actualisé sur la plateforme de CERCO pour obtenir les offres d'emplois. Un réseau d'anciens étudiants est ainsi constitué pour créer une chaîne de solidarité entre les anciens étudiants eux-mêmes mais aussi entre les anciens étudiants et les étudiants en cours de formation à l'Institut CERCO.